



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Services financiers

Question écrite n° 50582

Texte de la question

M Gerard Leonard attire l'attention de M le ministre delegue aux postes et telecommunications sur la necessite de prendre en compte les enjeux de la construction europeenne et de l'aménagement du Territoire de notre pays a la veille du prochain debat sur l'avenir de La Poste et notamment les services financiers qu'elle souhaite pouvoir dispenser au public. Il lui semble en effet que le rapport Ullmo, en mettant en exergue le risque de desequilibre du systeme bancaire, semble omettre le fait qu'au 1er janvier 1993 des banques ou des services postaux etrangers pourront offrir en France des prets particulierement attractifs. Dans ces conditions, il apparaitrait judicieux de concourir, avant cette echeance, a la mise en place d'une concurrence plus ouverte et donc d'une offre financiere elargie et competitive. L'attitude inverse ne premunirait en aucun cas notre systeme bancaire contre les autres services financiers europeens. Par ailleurs, il conviendrait sans doute d'attacher une attention plus soutenue a la necessite de stopper le processus de desertification de certaines zones rurales. Dans cette optique, le maintien de bureaux de poste aux possibilites financieres elargies serait un atout incontestable et qu'il convient de ne pas negliger. Il lui demande en consequence quelles suites il entend reserver a de telles propositions liees a la construction europeenne et aux imperatifs issus d'une prise en compte approfondie de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le rappelle l'honorable parlementaire, M Ullmo, secretaire general du conseil national du credit, a remis au Gouvernement un rapport sur les conditions et les implications d'une extension des activites financieres de La Poste. Ce rapport, transmis aux presidents des deux assemblees, prend en compte non seulement les interets de La Poste (presence en zone rurale, equilibre financier), mais egalement les objections de tous les acteurs du marche sur lequel elle opere. Il doit faire l'objet d'un debat. La commission de la production et des echanges de l'Assemblée nationale a charge M Jean-Pierre Fourre d'etablir un rapport complementaire qui devrait etre acheve au cours du mois de janvier. En outre, la commission superieure du service public des postes et telecommunications a emis un avis qui sera un element supplementaire pour le debat. Le Gouvernement arretera sa position au vu des recommandations qui lui seront faites par le Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Leonard Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50582

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4770